

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 46 (1938)
Heft: 2

Quellentext: Engagement d'un régent d'école, à Begnins, le 1er janvier 1679
Autor: Burnet, David

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Engagement d'un régent d'école, à Begnins, le 1^{er} janvier 1679

« ...Le sieur Pierre Laubenat, d'Angers en France, s'étant venu présenter par devant le sieur ministre et les Conseillers de Begnins, aux fins d'être receu pour faire la fonction de régent d'eschole au dit lieu, veu la vacquance, c'est pourquoi iceux obtempérant au bon vouloir souverain de tascher de faire instruire la jeunesse du dit lieu, de leur possible et pour agréer au dit sieur ministre, il a esté (Laubenat) volontairement receu et accepté sous cette espérance qu'il se comportera et s'acquittera de sa ditte charge de maistre d'eschole selon Dieu et au contentement d'ung chascun, en homme de bien et d'honneur, toutefois pour l'espace d'une année, sous néantmoins les conditions suivantes : premièrement qu'il apportera attestation authentique, tant de sa religion, extraction, que concubation (état civil ?), item qu'il devra conduire le chant des psaumes au temple selon l'accoutumée; item qu'il devra faire pendant l'hiver, qu'est de la St-Michel (29 septembre) jusques à Pasques, tous les jours deux escholes et dès la dite à la St-Michel, trois heures par jour à la réserve d'une le jeudi et deux le samedi ; item sera tenu d'aller instruire et bailler des exemples tant aux jeunes masles que femelles et qui en seront capables, dans les maisons particulières, en estant requis, et c'est moyennant la pension annuelle de trois cents florins pour toutes choses, payable quartier par quartier (par trimes-

tre), ayant été conditionné qu'au cas il ne s'acquitterait de sa dite charge, tant au contentement du sieur ministre que des communiens du dit lieu, il pourra être congédié en lui payant pro rata quartier par quartier estant escheu, car ainsi a esté convenu, conclud et arrêté en conseil le dit premier janvier 1679.

David Burnet, de Begnins,
secrétaire du Conseil. »

Il est à remarquer que le régent devait fournir le local pour l'école (chauffé par la bûche de bois que chaque élève devait apporter en venant en classe), lequel était ordinairement sa propre chambre, jusqu'en 1694 où Begnins fit l'acquisition de la Maison de Ville actuelle que la commune conserva environ 180 ans.

(Extrait du *Courrier de la Côte.*)

Fs Gx:

Société vaudoise d'histoire et d'archéologie.

*Séance du samedi 6 novembre 1937, à Lausanne,
au Palais de Rumine, salle Tissot.*

A 15 heures M. Burmeister, président, ouvre la séance. Une soixantaine de personnes sont là.

Le président rappelle tout d'abord quelques événements récents. 1937 brille par le nombre des centenaires concernant l'histoire vaudoise. Nous avons commémoré le quatrième centenaire de l'Académie de 1537, devenue en 1890 l'Université de Lausanne ; celui du Collège classique